

Image not found or type unknown



Héritier défaillant dans succession

Par **toto**, le **15/07/2010 à 22:56**

Bonjour,rnrnrnDans une succession, un héritier ne répond à aucun courrier. Il signe les accusés de réception de lettres recommandées, mais ne répond jamais et ne participe à aucune réunion en vue du partage. rnle patrimoine est constitué d'un peu d'argent, d'un petit terrain de faible valeur, et quelques meubles. Une part représente environ 2000 euros ce qui ne permet pas de payer les frais de justice. rnrnrnComment faire ? un notaire a été saisi, mais il ne voit aucune solution et bloque l'argent . rnrnmerci d'avance pour vos réponses rnrnrnCordialement

Par **chris8610**, le **16/07/2010 à 22:51**

Bonjour,rnrnIl me semble, il faudrait que vous en parliez avec votre notaire, qu'il existe un recours devant le juge pour pouvoir palier au désintéressement d'un héritier au partage. Dans ce cas des lots seront établis par le juge.rnrnJe ne connais pas trop les modalités de ce recours mais je vais me renseigner.rnrnEn espérant que ça vous aide.

Par **chalie 33**, le **15/04/2018 à 19:58**

nous sommes une famille de 13 enfants j'ai trois frères qui perturbent les réunions chez le notaire quand ils daignent venir . j'ai lu un article ils faut écrire un courrier en recommander pour bloquer une succession .